

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'augmentation du cheptel laitier  
de la Ferme Lansi  
sur le territoire de la municipalité de Saint-Albert  
par Ferme Lansi**

**Dossier 3211-15-016**

Le 23 avril 2020

**Ministère  
de l'Environnement  
et de la Lutte contre  
les changements  
climatiques**

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lansi sur le territoire de la municipalité de Saint-Albert par Ferme Lansi est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2014-08-14	Réception de l'avis de projet
2014-09-17	Délivrance de la directive ministérielle
2016-05-19	Réception de l'étude d'impact
2017-02-03	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères concernés
2017-06-29	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet (addenda 1)
2017-10-12	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères concernés
2018-05-11	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet (addenda 2)
2018-05-29	Dépôt de l'étude d'impact au Registre des évaluations environnementales
2018-09-14	Transmission à l'initiateur de projet du troisième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères concernés
2020-01-22	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet (addenda 3)

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Ferme Lansi est une entreprise agricole en production laitière située sur le territoire de la municipalité de Saint-Albert dans la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'agit d'une

entreprise familiale souhaitant mettre en œuvre une stratégie de développement afin de pérenniser ses acquis. Ainsi, la famille Landry a développé un plan de croissance proposant un développement graduel sur une période de 20 ans (2016 – 2035). Le rythme de croissance dépendra principalement de la réglementation rattachée au quota de production de lait ainsi que de la possibilité d'acheter des terres cultivables pour l'épandage des déjections animales.

Le site initial (site 1) de la Ferme Lanssi possède actuellement une autorisation ministérielle pour un total de 570 unités animales (UA). Un deuxième bâtiment d'élevage (site 2) a été construit (à plus de 150 m) en 2018-2019 afin de loger 798 UA supplémentaire. Ainsi, le site 1 héberge actuellement 100 vaches et 200 taures laitières en plus de 150 génisses et 40 veaux pour un total de 490 UA, dont 450 UA sous gestion liquide et 40 UA sous gestion solide. Le site 2 héberge, pour sa part, 700 vaches et 98 taures laitières, le tout, sous gestion liquide. L'entreprise exploite également 1 000,2 ha de terres situées à une distance maximum de 5,6 km du complexe de bâtiments d'élevage. Ces parcelles en culture permettent à l'entreprise de produire la majeure partie des aliments consommés sur la ferme, en plus de servir comme site d'épandage pour toutes les déjections animales produites. De plus, l'entreprise possède 718 ha supplémentaires pouvant servir à l'épandage de son troupeau laitier, actuellement utilisés par une entente d'épandage pour les lisiers d'une porcherie.

Le projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lanssi vise donc l'augmentation du nombre d'unité animale (UA) passant de 570 UA en date de 2016 à 2670 UA en 2035, ce qui inclut le site 2. En effet, à la suite de l'agrandissement des sites susmentionnés, les deux sites seront considérés comme faisant partie du même lieu de production animale puisque la distance entre ces derniers sera alors inférieure à 150 m.

Les principaux enjeux du projet concernent la gestion des déjections animales, les nuisances potentielles en raison, notamment, de la proximité du périmètre d'urbanisation et les répercussions sur la qualité de l'eau et des sols.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique;
- la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines;
- la Direction de la gestion intégrée de l'eau;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Transports;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- FERME LANSI. *Étude d'impact environnementale*, par Consumaj, avril 2016, 497 pages incluant 7 annexes;
- FERME LANSI. *Cahier de réponses aux Questions et Commentaires*, par Consumaj, juin 2017, 38 pages incluant 1 annexe;
- FERME LANSI. *Réponses aux questions suite à la modification du projet*, par Consumaj, mai 2018, 31 pages;
- Lettre de M<sup>me</sup> Suzelle Barrington, de Consumaj, à M. François Robert-Nadeau, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changement climatiques, datée du 6 janvier 2020, concernant la transmission du document de réponses à la 3<sup>e</sup> série de questions et commentaires et de la mise à jour de l'étude d'impact, 1 page et 9 pièces jointes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 15 septembre 2014.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information publique qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

## **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

*Original signé*

**Catherine Claveau Fortin**, M. ATDR

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

**François Robert-Nadeau**, M. Env.

Analyste

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres